



Monsieur Lionel COLLET
Conseiller spécial de Madame la
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne 75007 Paris

Paris, le lundi 18 septembre 2017

Objet : synthèse et propositions des syndicats de biologie médicale - Biologistes hospitaliers, libéraux et internes en biologie médicale - concernant le dépistage et les actions de préventions.

Monsieur le Conseiller Spécial, Monsieur le Professeur Lionel COLLET,

Le biologiste médical est un professionnel de santé ayant réalisé 9 à 10 années d'études et possédant de nombreuses compétences et missions.

Les examens de biologie participent à plus de 60% - 70% des diagnostics médicaux et 500 000 patients sont pris en charge quotidiennement dans l'un de nos 4000 sites de laboratoires de biologie médicale (LBM) dont le maillage est exemplaire en France.

Le biologiste médical est une sentinelle du système de santé détenant un rôle clé dans la prévention et le dépistage et il est indispensable que ce rôle, en lien avec les autres professionnels de santé, soit développé, encadré et reconnu au sein de la Stratégie Nationale de Santé afin d'améliorer la Santé des patients et de contribuer à une meilleure coordination des soins.

Comme convenu lors de notre rencontre intersyndicale en date du 17 juillet 2017, les organisations syndicales de biologie médicale représentant les internes en biologie médicale, les biologistes hospitaliers et les biologistes libéraux, proposent plusieurs pistes, non exhaustives pour renforcer ces missions qui peuvent être effectuées sur l'ensemble du territoire.

Dépistage du risque cardio-vasculaire

En France, vingt millions de personnes présentent un risque de maladies cardio-vasculaires, seconde cause de mortalité dans notre pays et première chez les femmes (Source : société française de cardiologie). Selon un rapport de l’AFFSAPS en 2005, le bilan lipidique a sa place dans la définition des facteurs de risque

- asthme, ATCD familiales, tabac, hypertension artérielle, diabète non insulino-dépendant et HDL < 0.4
- Prise en charge diététique nécessaire si présence d’un risque cardio-vasculaire ou si LDL > 1.6

La prévention de la survenue de maladies cardio-vasculaires passe par la prise en charge des facteurs de risque modifiables quand ils sont présents, notamment les dyslipidémies. Le risque cardio-vasculaire (RCV) est établi par l’outil SCORE (*Systematic Coronary Risk Estimation*), recommandé en prévention primaire par la Haute Autorité de Santé (février 2017).

Dans la pratique courante, la recherche d’une anomalie lipidique s’intègre généralement dans le cadre de l’évaluation du RCV chez toute femme ou homme âgé de 40 à 65 ans, à l’exception des bilans réalisés chez la femme avant la prescription ou le suivi d’une contraception hormonale œstro-progestative.

L’objectif de la campagne de prévention proposée est de permettre à tous les patients âgés de plus de 40 ans de faire les démarches nécessaires pour que leur médecin traitant et/ou cardiologue dispose de tous les paramètres nécessaires à l’estimation de leur RCV via l’outil SCORE.

Si les médecins le souhaitent et pour alléger leur charge de travail, le LBM pourrait éventuellement calculer automatiquement le RCV et le faire figurer sur le compte-rendu destiné au médecin avec l’aide d’un questionnaire et la mesure de la pression artérielle du patient ou sa transmission si celle-ci est connue.

Dans le même temps, le biologiste médical pourra réaliser une action d’éducation pour la santé à l’aide d’informations claires et harmonisées au niveau du territoire avec transmission de plaquettes explicatives réalisées en coordination avec l’ensemble des acteurs impliqués dans la prévention des maladies cardio-vasculaires.

En parallèle, il existe des formes non familiales (qui touchent 1 français sur 5) et des formes familiales (qui peuvent toucher jusqu’à 1 personne sur 500 dans leur forme hétérozygote, d’après l’association nationale des hypercholestérolémies familiales) sans que celles-ci ne soient dépistées à temps.

Le laboratoire de biologie médicale doit devenir le pivot du dépistage des dyslipidémies associées aux risques cardio-vasculaires et le biologiste médical, expert dans l’interprétation des examens de biologie médicale détient un rôle de conseil et peut réaliser une action d’éducation en santé avant d’orienter le patient au sein du parcours de soins.

Dépistage et prévention de l'insuffisance rénale chronique (IRC)

Dans la continuité de l'expérimentation de l'URPS Val-de-Loire il semble primordial d'impliquer plus directement le biologiste médical au dépistage et à la prévention de l'insuffisance rénale chronique :

§ Inclure les biologistes dans l'organisation de la semaine du rein.

§ Prise en charge des créatinines réalisées pour les patients se présentant dans le cadre de cette campagne.

§ Demander aux biologistes l'affichage sur le compte-rendu de graphiques d'évolution de la créatinine et de la clairance de la créatinine et mise en place harmonisée de seuils d'alerte du clinicien.

Dépistage, information et prévention des maladies sexuellement transmissibles (HIV, VHB, VHC, Syphilis, chlamydia et gonocoque)

On considère actuellement que 20% des patients porteurs du VIH l'ignorent. De plus, la diminution de l'usage du préservatif dans les populations à risque a entraîné la résurgence de pathologies comme la syphilis ou les infections à Chlamydiae.

Les LBM sont aujourd'hui à même de fournir des tests diagnostiques précoces (fenêtre diagnostique réduite), plus performant, plus fiables (accréditation) et moins chers sur l'ensemble du territoire (égalité des chances).

Nous souhaitons inclure les biologistes médicaux lors des campagnes nationales de dépistage et permettre notamment la prise en charge par la CNAM des patients se présentant sans ordonnance au laboratoire dans le cadre d'une campagne avec réalisation par le biologiste d'une action d'éducation en santé et transmission d'un dépliant explicatif.

Dépistage du cancer du col de l'utérus (CCU)

Dans certains territoires, couverts par les LBM et leurs 4000 sites, les délais d'attente pour des consultations gynécologiques sont parfois très importants. Par ailleurs, les études concordent pour mettre en avant les performances de la recherche du Papillomavirus humain (HPV) par *polymerase chain reaction* (PCR). Afin d'améliorer le dépistage du CCU, des propositions pratiques et peu onéreuses peuvent être rapidement mises en place :

§ Autoriser un système de dépistage du CCU avec le test PCR HPV en 1 ère intention avec double entrée dans le dépistage : frottis cervico-utérin et réalisation d'une PCR HPV pour les patientes n'ayant pas de suivi gynécologique régulier.

Coordination des soins ville-hôpital : inciter et accompagner l'interopérabilité des systèmes d'information

Il est nécessaire de développer l'interopérabilité des systèmes d'information en matière de biologie médicale entre les acteurs publics et privés, et renforcer la réactivité de la chaîne de la biologie médicale, de la prescription à la facturation finale, faciliter les échanges d'informations entre structures concernées pour une meilleure coordination et qualité des soins.

Cette interopérabilité permettra la dématérialisation sécurisée des données, le partage de l'interprétation des données du patient, le partage facilité d'information et de l'expérience ainsi qu'une baisse de la redondance des examens de biologie médicale. De plus cette interopérabilité permettra une prise en charge plus efficace et plus rapide, notamment pour les patients ayant réalisé des examens biologiques dans le secteur ambulatoire et transmis dans les services hospitaliers d'urgence.

La prescription connectée avec un dossier patient informatisé, encore minoritaire doit devenir la règle et le retard dans ce domaine suscite l'incompréhension des professionnels.

§ Identifier les freins à la mise en place de l'interopérabilité des systèmes d'information.

§ Favoriser la communication entre les biologistes médicaux, les autres professionnels de santé et les services concernés (directions générales, services d'information).

§ Etablir un lien avec les concentrateurs / répartiteurs de comptes rendus de LBM.

§ Accompagner le développement des nouvelles technologies d'information en conservant / garantissant la sécurité, les performances et la confidentialité des données.

Politique vaccinale

Le rapport parlementaire de Mme HUREL (demandée par M. Valls en 2015) relatif à la politique vaccinale en France (Janvier 2016) qui fait suite à l'avis du HCSP de Juillet 2014 met en lumière "la persistance des flambées épidémiques de maladies à prévention vaccinale et des lacunes dans la couverture vaccinale". Le HCSP indique que 85% des vaccinations sont réalisées dans le système libéral en France. Il a souligné l'intérêt de promouvoir les lieux de vaccination en particulier dans les collectivités de vie : établissements scolaires, enseignement supérieur, établissements de santé, entreprises, maisons de retraite. Une des conclusions du rapport de Mme HUREL souligne que "La simplification du parcours vaccinal permettrait d'améliorer l'adhésion à la vaccination"

Afin de répondre au programme national de Madame la Ministre Agnès BUZYN qui prévoit l'extension de la vaccination et face aux craintes de certains usagers, nous proposons que les biologistes médicaux participent plus massivement à la réussite de cette politique de vaccination. De nombreux patients des LBM souhaitent obtenir des informations concernant la vaccination.

§ Donner l'information concernant l'importance de la vaccination, notamment antigrippale en hiver, aux patients à risques se présentant dans les LBM.

§ Réaliser une campagne d'information dans les salles d'attente, accueillant de très nombreux patients de tout âge.

Voici des éléments à l'appui de ces propositions :

- Maillage territorial important des LBM et amplitude horaire adaptée à une grande partie de la population avec un accès sans rendez-vous.
- Présence d'un interlocuteur privilégié, qualifié et formé durant ses études à la microbiologie et à l'immunologie : le biologiste médical peut être promoteur de la vaccination auprès des patients.

Enfin, il est primordial que le biologiste médical participe à toutes les campagnes de prévention et de dépistage à destination du grand public, notamment dans les suivantes :

§ Journées mondiales de lutte : contre la tuberculose, contre le paludisme, contre l'hépatite, contre le SIDA et contre l'obésité

§ Journée mondiale : de la Santé, de l'asthme, de la sécurité et santé au travail, de dépistage du cancer de la peau, du donneur de sang, de la contraception, du cœur, de la santé mentale, des toxicomanies et journée mondiale sans tabac.

§ Journée européenne : de la dépression, d'information sur les antibiotiques.

§ Semaine nationale : de prévention du diabète, du rein, et de lutte contre le cancer.

Le maillage territorial des LBM est exemplaire en France. L'ensemble de la profession, internes, biologistes libéraux et hospitaliers, est unie et prête à s'engager afin que la politique de santé de Madame la Ministre de des Solidarités et de la Santé Agnès BUZYN soit une réussite auprès des Français.

Mobilisons sur l'ensemble du territoire tous les professionnels de santé du terrain et donnons aux biologistes médicaux une chance de s'impliquer plus fortement dans le dépistage et les actions de prévention et de rester au plus proche des patients !

Dr. Lionel BARRAND – Président du **SJBM** – 06 67 20 81 88 – president@sjbm.fr

Dr Claude COHEN – Président du **SNMB** – 06 09 68 51 76 – syndmedbio@aol.com

Pr. Jean-Paul FEUGEAS – Président du **SNMB-CHU** – snmbchu@aol.com

Pr. Jean-Gérard GOBERT – Président de la **FNSPBHU** – 06 82 23 35 66– jeangerard.gobert@gmail.com

Mme. Morgane MOULIS – Présidente de la **FNSIP-BM** – 06 78 80 10 41 – president@fnsip.fr

Dr. Jean PHILIPP – Président du **SLBC** – 06 77 15 54 07 – jphilipp39@gmail.com

Dr. Carole POUPON – Présidente du **SNBH** – 06 76 36 56 67 – carole.poupon@ch-gonesse.fr

Pr. Jean-Luc WAUTIER – Président d'honneur du **SNMB-CHU** – 06 85 12 93 95 – jlwautier@hotmail.fr